N°2325
Entrée le 01.07.2025
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°2325 du 15 mai 2025 de Monsieur le député André Bauler au sujet d'un centre de compétences dans le domaine des métiers du bâtiment

1. Messieurs les Ministres ont-ils été informés de la création d'un tel centre de compétences dans la commune de Parc Hosingen ?

Depuis 2016, les Centres de Compétences Génie Technique du Bâtiment (GTB) et Parachèvement (PAR) répondent aux besoins en formation professionnelle continue des artisans et plus généralement de tous ceux qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences, le centre de formation se trouve actuellement au Krakelshaff à Bettembourg. Ces centres de compétences relèvent de la Fédération des Artisans et celle-ci a effectivement informé le ministère de l'Économie de son projet de second centre dans la commune de Parc Hosingen.

2. Messieurs les Ministres seraient-ils en mesure de fournir des précisions quant au fonctionnement, au financement et aux modalités de la mise en place d'un tel centre de compétences ?

Les Centres de Compétences, sont du ressort de la Fédération des Artisans, ils représentent un centre de formation pour les salariés des entreprises artisanale pour permette à ceux-ci de disposer en permanence des compétences nécessaires pour faire face aux nouvelles donnes technologiques, managériales et économiques. La Fédération des Artisans précise que les entreprises artisanales lui versent une cotisation annuelle représentant 0,5% de leur masse salariale. Il s'agit d'un investissement annuel au profit de leurs collaborateurs qui ont alors la possibilité de suivre des formations de pointe dans un certain nombre de domaines.

3. Quels profils professionnels sont actuellement développés dans le cadre de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment ? Des profils similaires seront-ils proposés dans le nord du pays ?

A noter que l'IFSB et les centres de compétences sont des entités différentes. L'Institut de Formation sectoriel du Bâtiment SA (IFSB) a été créé conjointement, en 2002, par la Fédération des entreprises luxembourgeoises de construction et de génie civil et par le Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux. L'IFSB a pour objectif de répondre aux besoins de formation du secteur de la construction et de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. L'IFSB développe de nombreux services pour répondre et anticiper les besoins des entreprises de construction au Luxembourg. L'IFSB a également ses locaux au Krakelshaff.

Les offres de formation des Centres de Compétences Génie Technique du Bâtiment (GTB) et Parachèvement (PAR) ainsi que de l'IFSB peuvent être consultées en ligne sur les sites internet de ces entités.

4. Dans une perspective d'aménagement du territoire, une adaptation du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Parc Hosingen est-elle envisagée afin de créer de nouveaux espaces destinés à la construction de bâtiments ?

L'initiative d'une modification du PAG de la commune relève de la seule compétence de celle-ci.

Luxembourg, le 01/07/2025

Le Ministre de l'Économie, des
PME, de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles